

**Colruyt Group SA**

Société anonyme

E dingensesteenweg 196 – 1500 Hal

Numéro d'entreprise : 0400.378.485

**Décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2023**

Étant donné qu'au moins la moitié du capital était présente ou représentée, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 décembre 2023 a pu voter valablement les points à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale extraordinaire a atteint le quorum de majorité des votes requis au niveau légal pour tous les points à l'ordre du jour. Les points suivants ont donc été approuvés :

**I. Modification de l'objet**

Décision de modifier, dans la lignée des mesures déjà prises dans le cadre de la simplification de la structure sociétaire, l'objet de la Société conformément au nouveau rôle de la société mère cotée en bourse regroupant les fonctions stratégiques et les services de soutien se rapportant à l'ensemble du groupe. Le texte du nouvel article 3 des statuts sera adapté en ce sens au nouvel objet de la Société.

**II. Autorisation au Conseil d'administration de détruire les actions propres et d'adapter en conséquence les statuts pour refléter le nombre d'actions émises par la Société**

Décision d'autoriser expressément le Conseil d'administration de la Société à détruire les actions propres de la Société, sans autre approbation ou intervention de l'Assemblée générale et sans limitation dans le temps, et d'autoriser par conséquent le Conseil d'administration à modifier les statuts pour refléter le nombre d'actions émises par la Société à la suite d'une destruction. Cette autorisation s'applique également à la destruction des actions propres de la Société rachetées par ses filiales directes au sens de l'article 7:221 du Code des sociétés et des associations, conformément aux dispositions qui y figurent. Le texte du nouvel article 14.D. des statuts est modifié à cet effet.

**III. Destruction d'actions propres**

Décision de destruction de 7.000.000 actions propres rachetées, en combinaison avec la destruction des réserves indisponibles correspondantes, de sorte que la valeur des actions soit comptabilisée au moment de la décision de destruction. L'article 5 « Capital et nombre de titres émis » des statuts est adapté au nombre modifié d'actions émises par la société.

**IV. Autorisation au Conseil d'administration d'exécuter les décisions de cette Assemblée générale extraordinaire et de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.**

Le résultat du vote est exposé ci-après.



**Personnes de contact**

Si vous avez des questions concernant ce communiqué de presse ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez envoyer un e-mail à [investor@colruytgroup.com](mailto:investor@colruytgroup.com).

***À propos de Colruyt Group***

Colruyt Group est actif dans la distribution de denrées alimentaires et de produits non alimentaires en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, avec plus de 700 magasins en gestion propre et environ 580 magasins affiliés. En Belgique, il s'agit des magasins Colruyt Meilleurs Prix, Okay, Bio-Planet, Cru, Dreambaby, Bike Republic, Zeb, PointCarré, The Fashion Store et des magasins affiliés Spar et PointCarré. En France, le groupe compte des magasins Colruyt et des stations de carburant DATS 24, mais également des magasins affiliés Coccinelle, Coccimarket, Panier Sympa et PointCarré. Jims exploite des clubs de fitness en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Newpharma est la pharmacie en ligne belge de Colruyt Group. Solucious et Culinoa livrent des produits de foodservice et de détail à des clients professionnels en Belgique (hôpitaux, PME, Horeca...). Par ailleurs, les activités de Colruyt Group englobent les solutions d'impression et de gestion de documents (Symeta Hybrid). Colruyt Group détient également des participations, entre autres dans Virya Energy (dont fait partie DATS 24 depuis juin 2023) et Dreamland. Le groupe emploie plus de 32.000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 10,8 milliards en 2022/23. La SA Colruyt Group est cotée à la bourse d'Euronext Bruxelles (COLR) sous le code ISIN BE0974256852.



## Buitengewone Algemene Vergadering van 12 december 2023

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2023

### Overzicht stemming

Tableau du résultat des votes



Geen stemming voor volgende agendapunten :  
*Pas de votes pour :*

Agendapunt 1.1

	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL		% VOOR STEMMEN
				Total	MEE TE TEELLEN STEMMEN	
<b>AGENDAPUNT 1.2. - Voorstel om de tekst van het nieuwe artikel 3 van de statuten te vervangen</b> - Proposition de remplacer le texte du nouvel article 3 des statuts	100 807.235	300	40	100 807.575	100 807.535	99,9997%
<b>AGENDAPUNT 2. - Machtiging aan de raad van bestuur om eigen aandelen te vermitigen</b> - Autorisation au Conseil d'administration de détenir les actions propres	100 804.475	3.100	0	100 807.575	100 807.575	99,9969%
<b>AGENDAPUNT 3. - Vermetiging eigen aandelen</b> - Destruction d'actions propres	100 804.458	3.117	0	100 807.575	100 807.575	99,9969%
<b>AGENDAPUNT 4. - machtiging aan de raad van bestuur van de Vennootschap om de beslissingen van de buitengewone algemene vergadering uit te voeren</b> - Autorisation au Conseil d'administration de la société à exécuter les décisions de l'AGE	100 807.275	300	0	100 807.575	100 807.575	99,9997%

